GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – **POSTULAT**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	21 juin 2016	9h52	16.150	DEF
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe Vert'Libéral

Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) **:**
ad 15.055

Titre : Repenser la répartition des tâches des hautes écoles neuchâteloises

Contenu :

Le Conseil d'État est prié d'étudier la possibilité de simplifier l'offre du secteur de formation tertiaire:

– d'une part, une intégration de modules didactiques appropriés pour les futur-es enseignant-es pourrait être envisagée dans le cadre des formations master de l'université.
– d'autre part, l'Université et la Haute école spécialisée (HES) pourraient rechercher plus de synergies, aussi bien entre elles qu'au sein de leurs réseaux respectifs de hautes écoles.

Développement (obligatoire) **:**

Dans le cadre du rapport 15.055, Assainissement des finances, le Conseil d'État propose une "mesure relative à l'Université, la HES et la Haute école pédagogique (HEP)", afin "qu'à l'horizon 2020, en accentuant les efforts déjà consentis ces dernières années et la recherche de synergies, l'enveloppe accordée à chacune des hautes écoles [soit] réduite".

Cette approche ne nous paraît pas la meilleure, dans la mesure où elle suggère une réduction de budget pour les trois écoles, qui conduirait fatalement à les affaiblir toutes à terme. Or, il est tout à fait imaginable que les coûts globaux du secteur des hautes écoles neuchâteloises puissent être réduits, tout en augmentant (ou en maintenant) le budget de l'une ou l'autre d'entre elles, en fonction d'une nouvelle répartition des tâches qu'elles assument.

Deux exemples:

– C'est un euphémisme que d'affirmer que la formation dispensée par la HEP pour les enseignant-es du secondaire 2 n'a jamais soulevé l'enthousiasme de ses bénéficiaires: pourquoi ne pas saisir l'occasion pour transformer le défi de l'assainissement des finances en une opportunité dans ce domaine? Ces futur-es enseignant-es verraient en effet leur parcours de formation raccourci par l'intégration de modules de didactique dans le cadre de leur master, ce qui leur permettrait d'accéder directement à l'issue de leur formation universitaire, à la partie pratique de leur formation en établissement scolaire. Pour ce faire, nul besoin de créer de faculté de "sciences de l'éducation": la didactique devrait simplement être intégrée dans le cadre des cursus existants (en langues, en sciences, en histoire, en géographie, etc.).
– La logique qui sous-tend la Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles est celle d'un espace universitaire reposant sur la compétition et la collaboration entre établissements. Entrée en vigueur le 1er janvier 2015, elle commence à peine à déployer ses effets et induira sans doute une recomposition du paysage académique suisse ces prochaines années. Pour les hautes écoles neuchâteloises, la réflexion sur un nouveau positionnement devra se faire dans une double optique de synergies: entre elles d'une part, et au sein de leurs réseaux nationaux et internationaux respectifs d'autre part. Ici, il s'agira non seulement d'atteindre des gains d'efficience, mais surtout de se montrer compétitives par rapport à la concurrence: on est dans une logique d'investissement à moyen et à long terme, qui doit continuer d'avoir des retombées économiques et sociales significatives pour le canton.

Position du Conseil d'État:

Le Conseil d'État partage les préoccupations exprimées par le postulat et c'est pour cette raison que les mesures proposées sont déjà initiées dans les travaux d'assainissements des finances concernant les Hautes écoles (HE). La production d'un rapport détournerait de précieuses ressources nécessaires à mettre en œuvre non seulement le programme de redressement des finances mais également une politique cohérente des HE. Etant donné que le Conseil d'État traite la question des économies dans les HE avec pragmatisme et précisément dans le sens du postulat, il propose de le refuser afin de se donner les moyens pour atteindre les objectifs prévus.

L'urgence est demandée : ○ Oui ◉ Non

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :
François Jaquet

Autres signataires (*prénom, nom*) **:**	**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) **:**	**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) **:**
Aël Kistler	Mauro Moruzzi	Pierre Cattin
Louis Godet	Marie-Laurence Sanroma	Gabriele Guidi
Alain Marti		